



Conseil Municipal du 17 mars 2022 – 19h00 –
Espace des Buissons.

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 10 mars 2022, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 17 mars 2022,

La séance est ouverte à 19h07.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI à partir de 19h14, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT jusqu'à 20h47, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Pauline BOHNERT-BISQUERT représentée par Anne FERREIRA, Caroline DELISSE représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Mathias ALONSO représenté par Jean-Luc DESPREZ.

Etaient absents : Céline MONASSA, Benjamin GAUDON.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme – Travaux et logements :

- Nomination des voies des ilots Est et Ouest de l'opération Cœur de village,
- Approbation de la convention d'intervention foncière entre la commune de Marolles-en-Brie, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse

- Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne
n°2021-9422 Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2021/2022,

Dynamique de la ville :

- Approbation du règlement du budget participatif,

Finances et Marchés Publics :

- Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2022,
- Attribution du marché « Travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation/désinstallation des illuminations de fin d'année »,
- Subventions 2022- Avances de trésorerie au CCAS, au SIPE et à des associations marollaises,
- Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'Installation d'une Aire de Jeux au Parc Urbain,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'Installation d'une Aire de Jeux au Parc Urbain,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de divers cheminements piétons,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à diverses rues de Marolles,
- Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux et scolaires.

Informations diverses.

Jean-Pierre VANHAVERE est désigné secrétaire de séance. Myriam LAGUIONIE, Secrétaire Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption de l'ordre du jour

VOTE : A L'UNANIMITE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

VOTE : A L'UNANIMITE.

Arrivée de Noémie ARNOFFI à 19h14.

INFORMATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

1- Tableau de suivi des subventions (en annexe).

ANNEE 2019 :

Dossier n°31 : Travaux d'investissement à la Halte-Garderie (1 392,00 €)

Dossier non retenu

ANNEE 2020 :

Dossier n°37 : Requalification de l'avenue des Bruyères et continuité cyclable (118 777,00 €)

Versement du solde pour le dossier de subvention n°37, dans le cadre du FIM, « Requalification de l'avenue des Bruyères et continuité cyclable », pour un montant de **71 266,00 €**.

Ce dossier est donc soldé.

Pour ce dossier, nous avons obtenu au total la subvention de **118 777,00 €** de la part du **FIM (Métropole du Grand Paris)** :

- En décembre 2020 : avance de 40 % : 47 511,00 €
- En décembre 2021 : solde : 71 266,00 €

NB : Pour l'ensemble du projet « Requalification de l'avenue des Bruyères et continuité cyclable » dont le montant des travaux s'élevait à 477 839,53 € HT, soit 573 407,44 € TTC, nous avons obtenu au total 385 497,00 € TTC (67.22 %) de subventions soit, un autofinancement de 156 592,03 € HT soit 187 910,44 € TTC (32.78 %).

Dossier n°35 : Stationnement et abris vélos dans les écoles (12 240,00 €)

Versement du solde pour le dossier de subvention n°35, dans le cadre du programme ALVEOLE, « Stationnement et abris vélos dans les écoles », pour un montant de **12 240,00 €**
Ce dossier est donc soldé.

ANNEE 2021 :

Dossier n° 47 : Purificateurs d'air dans les écoles (4 482,20 €)

Notification d'une subvention de **4 482,20 €** par le Conseil Régional.

Dossier n°41 : Sécurisation Av Bruyères/CC/Buissons (14 489,00 €)

Versement du solde pour le dossier de subvention n°41, dans le cadre du produit des Amendes de Police, « Sécurisation Av Bruyères/CC/Buissons », pour un montant de **14 489,00 €**
Ce dossier est donc soldé.

Pour ce dossier, nous avons obtenu au total la subvention de **14 489,00 €** de la part de la **Préfecture du Val-de-Marne** :

- En décembre 2021 : solde : 14 489,00 €

Dossier n°6 : Eclairage public leds (25 225,89 €)

Notification d'une subvention CAF de **25 225,89 €** par le **SIGEIF**.

Dossier n°6 : CEE Thermostatiques mairie (521,14 €)

Versement du solde pour le dossier de subvention n°6, dans le cadre des CEE, « Thermostatiques mairie », pour un montant de **521,14 €**.

Ce dossier est donc soldé.

Pour ce dossier, nous avons obtenu au total la subvention de **521,14 €** de la part du **SIGEIF** :

- En décembre 2021 : solde 521,14 €

ANNEE 2022 :

Dossier n°50 : Installation d'une aire de jeux au Parc Urbain (79 397,00 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du FIM (pour l'installation d'une aire de jeux au Parc Urbain).

Dossier n°50 : Installation d'une aire de jeux au Parc Urbain (79 397,00 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DETR (pour l'installation d'une aire de jeux au Parc Urbain).

Dossier n°50 : Installation d'une aire de jeux au Parc Urbain (79 397,00 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL (pour l'installation d'une aire de jeux au Parc Urbain).

Dossier n° 40 : Travaux d'aménagement des cheminements piétons (82 475,67 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL (pour les travaux des cheminements piétons).

Dossier n° 14 : Acquisition 3 PC portables et 3 TNI (17 467,75 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL (pour l'acquisition de 3 PC portables et 3 TNI).

Dossier n° 12 : Extension de la vidéo protection (104 900,00 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'extension de la vidéo protection (pour le remplacement de 11 caméras HS et l'installation de 15 caméras).

Dossier n°12 : Extension de la vidéo protection (174 834,00 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès du FIPD dans le cadre de l'extension de la vidéo protection (pour le remplacement de 11 caméras HS et l'installation de 15 caméras).

Dossier n° 6 : Rénovation EP / Leds diverses rues de Marolles (102 154,65 €)

Dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL (pour la rénovation de l'éclairage public par leds).

Carine CHARLES : a des questions, notamment par rapport au remplacement et l'extension des caméras. Il est annoncé que l'on va passer de 11 caméras à 15. Elle demande si l'emplacement des 11 caméras est défini, est-ce que ce sera à l'identique et est-ce que pour l'ajout des 4 autres caméras l'emplacement a aussi été défini.

Monsieur le Maire : précise que nous parlons du tableau des subventions.

Carine CHARLES : confirme mais dit que dans ces demandes de subventions il y a bien celle pour le renouvellement et l'extension des caméras.

Monsieur le Maire : répond que nous allons en parler et le voter dans le dossier. Là ce sont uniquement les montants qui ont été inscrits. Il rappelle que ceux sont les dossiers qui ont déjà été vus en commission Finances qui vont être abordés après.

Joël VILLAÇA : demande s'il sera possible de revenir sur ces points-là.

Monsieur le Maire confirme et ajoute que pour l'instant c'est juste la note d'explications des variations, des notifications, des nouvelles subventions obtenues ou pas.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LA PERIODE DU 16 DECEMBRE 2021 AU 17 MARS 2022

Décision du Maire n°	Date de la décision	Titre/Objet
037/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit du CFA AFASEC
038/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « Les Amis de Marolles »

039/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « La Boule Marollaise »
040/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2022 pour la mise à disposition de terrain communal (Terrain de pétanque du Parc de la Marnière) au profit de l'association « La Boule Marollaise »
041/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit de l'association « Conservatoire de Marolles »
042/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « Conservatoire de Marolles »
043/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Salle des Fêtes, hors évènementiel) au profit de l'association « Conservatoire de Marolles »
044/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Club House du stade Didier BOUTTEN) au profit de l'association « Football Club de Marolles »
045/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit de l'association « Judo Club de Marolles »
046/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit de l'association « Karaté Do Shukokai »
047/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition du terrain communal (Cour de l'Espace des Buissons) au profit de l'association « Le Nez au Vent »
048/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « Marolles en Harmonie »
049/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Salle des Fêtes, hors évènementiel) au profit de l'association « Marolles, Loisirs et Découvertes »
050/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « Marolles Mon Village »

051/2021	Annulée	
052/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Maison des Arts et de la Musique) au profit de l'association « Rencontres Marollaises »
053/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (au Centre Commercial des Buissons) au profit de l'association « Secours Catholique »
054/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Dojo) au profit de l'association « Taekwondo Marolles »
055/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Courts intérieurs et extérieurs de Tennis) au profit de l'association « Tennis Club de Marolles »
056/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Club House du stade Didier BOUTTEN) au profit de l'association « Union Sportive de Marolles »
057/2021	07-12-21	Adoption de la convention de partenariat 2021-2022 pour la mise à disposition de local communal (Salle des Fêtes, hors événementiel) au profit de l'association « Y'akadansé »
001/2022	13-01-22	Contrat de contrôle des installations d'eau chaude sanitaire - prises de température et analyse pour recherche de légionnelles
002/2022	13-01-22	Convention de vérification et mise à disposition d'emballage de gaz medium et grandes bouteilles

URBANISME – TRAVAUX ET LOGEMENTS

POINT 01 - NOMINATION DES VOIES DES ILOTS EST ET OUEST DE L'OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Rapporteur : Vanessa HANNI

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'adressage est obligatoire dans les communes de plus de 2 000 habitants et relève de la responsabilité du Maire. Conformément à l'article L.2212-2 du CGCT, le Maire veille au titre de son pouvoir de police générale à « la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ».

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est en revanche par la suite à la charge du propriétaire.

Afin de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, services de gendarmerie et de police), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la gestion des listes électorales et les opérations de recensement, la localisation sur les GPS, etc., il convient d'identifier clairement les adresses des maisons.

C'est notamment le cas des futures constructions du Cœur de village situées :

- 11 ; 11B et 17 rue Pierre Bezançon (Ilot EST), parcelles cadastrées AN n° 49 ; 60 ; 410 ; 411 et 412 ;
- 6 rue du Pressoir (ILOT OUEST), parcelles cadastrées AN 46 ; 484 et 485.

Lorsqu'il s'agit de voies privées, l'accord du propriétaire est nécessaire pour procéder à la dénomination de celles-ci.

La commission Urbanisme -Travaux et Logements, réunie le 16 mars 2022, a émis un avis favorable à la majorité.

Il est demandé au conseil de

ARTICLE 1 : VALIDER les noms attribués aux voies définies dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : ADOPTER les dénominations suivantes :

- Impasse de la Roseraie (ILOT EST)
- Impasse des Serres (ILOT OUEST)

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

Carine CHARLES : dit qu'ils ont une remarque par rapport à l'impasse des Serres, dont ils ont fait part hier en commission. « Serres », il y a un homophone « Cerfs » et du coup cela peut créer la confusion, notamment pour des services de secours qui doivent intervenir. Elle rappelle que quand on doit sauver une vie, les minutes comptent. C'est juste l'alerte qu'ils voulaient formuler.

Vanessa HANNI : répond qu'ils ont bien pris la remarque en compte. Elle précise qu'il n'y a aucune rue qui se nomme « Cerf » sur la commune et que par conséquent cela ne créera pas d'ambiguïté.

Joël VILLAÇA : ajoute que quand on parle au téléphone dans l'affolement on dit qu'on appelle rue des « Cerfs », c'est tout. On vous le signale car on pourrait faire une proposition, ça pourrait s'appeler rue des Violettes ou autre chose mais la Roseraie effectivement il n'y a pas de soucis mais il demande à ce qu'on tienne compte de ce point-là.

Monsieur le Maire : dit qu'ils en ont bien tenu compte. Il a appelé ce matin les sapeurs-pompiers, qui lui ont demandé s'il y avait une autre rue qui s'appelait « Cerfs » à Marolles, ce qui n'est pas le cas...ils ont répondu que dans ce cas-là, il n'y a aucun problème, surtout qu'ils ont un plan de toutes les rues quand on les appelle.

Martine HARBULOT : ajoute que dans la mesure où ils ont toujours été opposés au projet Cœur de Village, ils vont rester cohérents et voter non.

VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS 21 VOIX POUR, 4 CONTRE (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

POINT 02 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE MAROLLES-EN-BRIE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Rapporteur : Vanessa HANNI

Monsieur le Maire : souhaite faire une intervention. Il précise que cette convention a déjà été signée ici sur un domaine très restreint puisque la première convention ne concernait que le centre ancien. Il précise avoir dit ici, que cette convention serait étendue à l'ensemble de la ville afin de pouvoir bénéficier des avantages fiscaux et financiers que nous procure ce partenariat.

Lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2021, nous avons voté la convention de portage foncier avec l'EPFIF.

Le secteur nommé « Cœur de Bourg », situé dans le centre ancien, constituait le périmètre d'intervention foncière de cette convention.

Compte tenu des avantages financiers pour notre commune de travailler avec l'EPFIF, et comme promis par Monsieur le Maire, la commune de Marolles-en-Brie a sollicité l'EPFIF pour étendre son périmètre à l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, le GPSEA étant un acteur important intervenant sur notre territoire, nous avons souhaité associer l'établissement public territorial GPSEA en tant que signataire, pour mener à bien une politique foncière cohérente.

Cette convention tripartite se substituera à la première, tout en conservant les mêmes objectifs.

La commission Urbanisme -Travaux et Logements, réunie le 16 mars 2022, a émis un avis favorable à la majorité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention d'intervention foncière entre la commune de Marolles-en-Brie, l'établissement public territorial GPSEA et l'EPFIF, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Martine HARBULOT : revient sur un point abordé en commission qui n'était pas très clair. Elle lit dans la convention au chapitre coût de revient : « *lorsqu'elles existent, les subventions perçues pour la réalisation du projet et les recettes de gestion reçues par l'EPFIF pendant le portage, sont déduites du prix de cession* ». Elle demande si les subventions correspondent aux pénalités SRU.

Vanessa HANNI : répond que non et précise que quand il y a un portage foncier, on peut avoir parfois des subventions, du territoire, du Département ou de la Région pour des opérations de logements sociaux. S'il y a une opération faite par l'EPFIF, il y a forcément 30 % de logement social, donc on doit percevoir à ce titre des subventions inhérentes au logement social.

Martine HARBULOT : lui demande si elle peut répéter ce qu'elle a dit en commission hier à propos des pénalités SRU et de la déduction qui se répète parce que ce n'était pas très clair.

Vanessa HANNI : explique que l'EPFIF perçoit les amendes SRU que payent les communes comme la nôtre, qui sont carencées. Cela fait donc parti de leur budget de fonctionnement. A ce titre, quand l'EPFIF fait un portage foncier sur un terrain, il peut faire bénéficier au promoteur (qui pourrait faire aussi de la VEFA) ou un bailleur social, d'une minoration foncière. Cette minoration foncière est calculée au prix au m². C'est 500 € par m² pour de la réhabilitation et 300 € par m² pour de la création de logements. Cette minoration foncière, aujourd'hui, on peut le faire via l'EPFIF mais on ne peut pas le faire avec le SAF94 avec lequel on avait déjà précédemment conventionné. Et d'autre part avec le SAF94, on était obligé de payer 10 % du prix de l'acquisition correspondant aux frais inhérents.

Martine HARBULOT : dit que c'était une avance.

Vanessa HANNI : répond que ce n'est pas une avance parce que ceux sont des frais que l'on ne nous rétrocède pas. Elle l'invite à relire les conventions.

Martine HARBULOT : dit qu'elle l'a fait et n'est toujours pas d'accord. Elle ajoute qu'elle ne va pas se battre sur le SAF ou l'EPFIF, pour elle le principe est le même.

Vanessa HANNI : dit qu'avec l'EPFIF il n'y a pas de frais. Elle lui propose d'avoir une explication par courrier du SAF94, si elle le souhaite.

Martine HARBULOT : explique ne pas avoir besoin de ça. Elle a l'expérience qu'elle a vécu 13 ans auparavant et les 10 % revenaient à la vente des terrains.

Monsieur le Maire : explique que les règles ont beaucoup changées. Il dit que lorsqu'on travaillait avec l'EPFIF c'est pour faire du logement + du commercial et que les règles ont changées. Il rappelle ce qu'il a dit la dernière fois, il y avait 7 communes du Territoire sur les 16, qui travaillaient avec l'EPFIF. On ne peut désormais travailler avec l'EPFIF quand il n'y a pas de commerces dans le projet ce qui a changé depuis très peu de temps, soit l'année dernière. Il informe qu'hier au Conseil de Territoire il y a deux nouvelles villes qui ont contracté avec l'EPFIF, Sucy-en-Brie et Alfortville, parce que l'avantage financier est vraiment important. Il y a 10 ans on ne pouvait pas travailler avec eux quand ce n'était qu'un projet logements.

Martine HARBULOT : a bien compris.

Monsieur le Maire : l'EPFIF a validé le changement de convention que nous soumettons à votre vote aujourd'hui.

Joël VILLAÇA : précise que la raison pour laquelle ils s'abstiennent est très simple. Il n'y a pas de soucis sur ça. Il précise qu'un point de vigilance s'impose compte tenu d'exemples concrets qu'ils ont, notamment concernant le rachat par l'EPFIF de certains logements dans d'autres communes qu'ils connaissent. C'est un point qu'il a déjà soulevé hier dans la commission.

Monsieur le Maire : dit que de toute façon le point de vigilance existe avec ou sans convention, avec portage ou pas. En effet nous savons et nous en avons parlé hier encore au Territoire qu'il y a des promoteurs qui traînent aujourd'hui sur le marché, et que Marolles n'en est pas exclue, et que ces promoteurs proposent des sommes assez importantes pour acheter les maisons et ensuite faire des projets. Il précise que pour ne rien vous cacher le cas s'est posé sur Marolles et les Bâtiments de France ont bloqué le projet parce que nous n'étions pas favorables. Donc convention ou pas actuellement il faut faire très attention et il se passe des choses assez incroyables dans toutes les villes. Hier, en Conseil de Territoire, deux promoteurs ont été bannis en disant que si les villes décident de travailler avec eux, il n'y aura pas de surcharges foncières, il n'y aura pas de garantie d'emprunts du GPSEA.

Joël VILLAÇA : dit qu'ils en sont tout à fait conscients et c'est pour cela qu'ils ont demandé ce point de vigilance et qu'ils souhaitent voter en abstention. Ils ont l'exemple concret où l'EPFIF a racheté en dessous du coût et cela leur pose problème quand même.

VOTE : A LA MAJORITE DES VOTANTS 18 VOIX POUR, 4 CONTRE (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC) ET 3 ABSTENTIONS (Carine LACROIX CHARLES, Joël VILLAÇA et Bernard KAMMERER).

AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE ET JEUNESSE

POINT 03 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE °2021-9422 – « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » BONUS ASSOCIES.

Rapporteur : Anne FERREIRA

Le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif financé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne permettant de développer des ateliers de soutien à la scolarité associés à des ateliers de découverte ludique ou artistique.

De manière à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives, la CAF met en œuvre en 2022 des bonus.

Ils visent à mieux accompagner le porteur de projets en vue de conduire des actions renforcées sur les deux axes suivants :

- Bonus « enfants » visant à soutenir des projets culturels et éducatifs de plus grande ampleur, favorisant l'ouverture au monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants,
- Bonus « parents », pour les projets en lien avec la parentalité.

Le projet proposé pour 2021-2022 prend en compte ces deux axes, notamment par l'organisation d'un séjour culturel pour les enfants de l'atelier, ainsi que des temps d'échanges avec les parents sur l'échec scolaire.

La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 9 février 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

Article 1 : APPROUVER la convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°2021-9422 Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2021/2022, Bonus associés, ci annexée.

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

VOTE : A L'UNANIMITE.

DYNAMIQUE DE LA VILLE

POINT 04 - APPROBATION DU REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Rapporteur : Alain BOUKRIS

Dans la continuité des réunions de concertation et des visites de quartier, la commune de Marolles-en-Brie a décidé de mettre en place en 2022 le premier budget participatif de la commune.

Il désigne un dispositif permettant aux Marollais de proposer des projets dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

A la suite de la période de vote par les Marollais, les projets lauréats sont réalisés et financés par la commune de Marolles-en-Brie.

La volonté de l'équipe municipale est de permettre aux habitants d'être acteurs de l'évolution de leur cadre de vie, du développement de leur commune mais également d'associer les habitants, les élus et les services dans le processus de réalisation d'un projet et ainsi rendre compte de la réalité de l'action publique.

Le présent règlement définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif à Marolles-en-Brie. Il pourra être révisé, notamment sur la base des bilans effectués à l'issue des campagnes annuelles du budget participatif.

La commission Dynamique de la ville, réunie le 10 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : souhaite ajouter un complément d'information pour ceux qui ne sont pas dans les commissions ainsi que pour le public de ce soir et les marollais qui vont regarder la retransmission du conseil sur You Tube. En fait il s'agit simplement de déterminer un système qui permettra à la population de proposer un projet collectif qui sera financé. Il y aura un jury qui choisira les projets qui seront financés. Bien sûr il y a des conditions, que le projet soit collectif, qu'il ne soit donc pas individuel, etc... Voilà en gros le projet, nous pourrions par exemple choisir de partir sur un projet artistique.

Carine CHARLES : dit qu'ils ont bien lu ce règlement. Plusieurs choses les ont interpellés, leur faisant dire qu'il est incomplet et surtout pas cadré. Elle souhaite énumérer ce qu'ils ont pu noter :

- Il n'y a aucune notion de principe, c'est-à-dire de rappeler le sens pour les marollais de ce premier budget participatif.
- Le comité de suivi n'intègre aucun membre de l'opposition mais surtout aucun citoyen, c'est quelque part antinomique avec cette volonté de budget participatif.
- A l'article 4, il est cité d'être suffisamment précis mais ce n'est pas précis du tout puisqu'il n'y a aucune notion de description, d'objectifs, de localisation notamment.
- A l'article 5, il n'y a pas de mention de temps, c'est à dire on ne sait pas le projet sous combien de temps il peut être réalisé. Est-ce que c'est deux ans à compter de la sélection, plus, moins,
- A l'article 6, est indiqué que le vote est possible en ligne depuis le site internet de la ville, mais il n'y a pas d'adresse, ni de rubrique. L'action est réservée aux Marollais mais il n'y a pas de notion d'âge. Pour le vote vous parlez de trois projets différents. Quel type de vote va être mis en place, est-ce qu'il s'agit d'un vote préférentiel avec un ordre de préférence. Comment allez-vous déterminer les gagnants dans ce cas.
- Il n'y a rien surtout concernant le RGPD, la collecte des données, rien sur les dispositions relatives aux mineurs.

- Pense qu'il y a une réelle confusion entre la dynamique de la ville et le budget parce que là il y a un budget qui prime alors que quand on parle de dynamique de la ville on parle plutôt d'évènementiel et de culture.

Joël VILLAÇA : ajoute qu'il leur paraissait important que la commission finances soit associée à ce genre de chose puisqu'effectivement on parle d'argent.

Monsieur le Maire : lui répond que si à chaque fois qu'on parle d'argent la commission finances devait être associée, elle serait associée à tout. Cela ne se passe pas tout à fait comme ça. La commission Finances travaille à l'établissement du budget dit où nous allouons une somme précise. C'est la commission Finances qui donne cette somme. Après il n'est pas nécessaire qu'elle soit là pour faire des choses. Il demande à Madame CHARLES si elle a transmis tous ces éléments en commission.

Carine CHARLES : lui rappelle que les commissions sont organisées avant 19h, qu'elle travaille sur Paris et qu'il est très difficile pour elle de se libérer avant. Elle lui rappelle que lui aussi sous l'ancienne mandature, disait qu'avant 19h c'était trop tôt et elle travaille sur Paris Est et a du mal à se libérer avant de façon à être là avant 19h, ce qu'elle a dit maintes et maintes fois

Monsieur le Maire : dit faire de leur mieux pour faire des commissions même le samedi si possible, le calendrier est important. Il rappelle également qu'il y a des suppléants et que lorsqu'on est coincé ou pris par les délais, nous ne pouvons pas faire autrement. Nous ne faisons pas les réunions à 18H et parfois à 19H, pour ne pas que vous soyez-là mais vraiment parce que le délai est compliqué. Par exemple nous avons fait une réunion lundi, pour laquelle nous avons décalé notre bureau municipal à 20H, 20H30. C'est tendu pour tout le monde. Il insiste pour dire qu'il ne faut pas croire que l'objectif est de les exclure. Il prend note de ces retours et ajoute qu'ils pourront enrichir ce règlement et que s'il y a des choses qui manquent ils retravailleront dessus. Il répond qu'il s'agit de la dynamique de la ville, parce que l'objectif est de faire participer, c'est un budget participatif, donc c'est la dynamique de la ville qui est en charge de cet aspect-là. Il demande que pour tous les points qui ont été soulignés, les noter et de leur transmettre afin de retravailler dessus et de compléter le règlement afin qu'il soit satisfaisant pour tout le monde. Il ajoute qu'ils peuvent déjà le voter et le compléter au besoin après quel que soit l'issu du vote.

Il est demandé au conseil de

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération. Des crédits de 20 000 euros seront inscrits au budget de l'année 2022 pour la réalisation du budget participatif.

VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Carine LACROIX CHARLES, Joël VILLAÇA et Bernard KAMMERER).

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 05 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE- EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : revient sur certains points en les présentant sur le big pad.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus (donc Marolles), ce rapport doit comporter :

- une présentation de la loi de finances et ses répercussions sur la commune ;
- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Au plan pratique, par délibération, le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 et de l'existence du Rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Martine HARBULOT : n'a pas grand-chose à dire. Elle a juste une remarque par rapport au comparatif où il est fait allusion à 2020 et dans les balances de fonctionnement et d'investissement il n'y a pas l'année 2020. Il n'est donc pas possible de faire une comparaison. Elle croit que c'est quelque chose qui avait déjà été formulée l'année dernière. Elle demande de mettre dans les dépenses, les balances de fonctionnement et d'investissement avec les chiffres de 2020 ou de l'année précédente car sinon on ne peut pas estimer l'écart alors qu'il y est fait allusion en permanence.

Monsieur le Maire : répond que l'année d'avant c'est 2021.

Martine HARBULOT : lui répond qu'on parle du budget 2021, on compare 2021 avec ce qui a été fait 2020.

Monsieur Le Maire : répond qu'il y a deux choses, une partie où on présente le réalisé qui compare 2021 par rapport à 2020 et il y a un tableau qui compare le budget 2022 par rapport à 2021. Mais lorsqu'ils travailleront sur le budget, il y a aura le budget 2020, le réalisé 2020 et ensuite le budget 2021 et le réalisé 2021.

Martine HARBULOT : pense qu'il aurait pu être présent aussi à ce moment-là.

Monsieur le Maire : précise qu'en général on fait apparaître seulement l'année n-1.

Martine HARBULOT : répond que oui mais pas là.

Monsieur le Maire : lui demande si l'année prochaine elle ne demandera pas n-3.

Martine HARBULOT : dit qu'elle souhaite avoir n-2 surtout s'il y est fait allusion en permanence pour leur permettre de suivre. Elle voudrait savoir aussi qui rédige ce document notamment en ce qui concerne Marolles.

Monsieur le maire : répond qu'il y a les services et que le GPSEA leur transmet tout ce qui concerne l'intercommunalité.

Martine HARBULOT : réitère sa question.

Monsieur le Maire : répète que le document a été fait par les services de la mairie.

Martine HARBULOT : voulait faire des compliments, car elle l'a trouvé très clair, très détaillé et très agréable à lire.

Monsieur le Maire : transmet à la Secrétaire Générale et au comptable qui s'y sont collés la plupart du temps. C'est eux qu'il faut remercier.

Martine HARBULOT : ajoute que cela ne veut pas dire qu'ils sont d'accord avec tout mais elle leur fait ses compliments sur la forme.

Joël VILLAÇA : a quelques commentaires et quelques remarques. A la lecture du ROB il est indiqué que les dépenses de fonctionnement ont augmentées de 550 000 comparativement à l'année précédente en disant 87 000 - achats de prestations de services, augmentation des fluides, gaz, essence, charges de personnel, pénalités SRU. Dans le budget de fonctionnement ils notent un résultat de clôture de 123 697 dont 94 000 versés par le SAF94 pour le portage de l'îlot Sud soit en fait un résultat de 29 697 qui à leur sens ne permet pas de dégager d'autofinancement pour alimenter la section d'investissement. Ils ont également relevé et prennent acte du fait que seulement 66 % du budget d'investissement ont été utilisés. Des projets n'ont donc pas été faits et ont été reportés.

Monsieur le Maire : ajoute avec des raisons qui sont expliquées.

Joël VILLAÇA : dit qu'absolument. Au sujet des taux d'imposition, pour la taxe d'habitation, environ 1/3 des foyers fiscalisés en 2022, le manque à gagner est compensé par l'Etat mais jusqu'à quand ? Il lui demande s'il en a une idée ? Personne n'en a une idée. Comment palier à ce manque ? Création d'une nouvelle taxe ? Hausse de la taxe foncière ? Autre question : au niveau de la police pluri communale,

le coût est de 148 000 €, il demande pour quel service en fait. Parce qu'aujourd'hui, le coût de la PM était fixé à 165 000, soit un delta de 17 000 €, une différence de coût peu significative à leurs yeux mais avec une dégradation, ils leur semblent, du service. En effet il y avait 4 agents pour notre commune avec une adaptation des horaires en extrême soirée les vendredi samedi, dimanche.

Monsieur le Maire : reprend 3 agents pas 4.

Joël VILLAÇA : précise qu'actuellement on est à 6-7 agents pour 4 communes avec une couverture plutôt en journée. Enfin au niveau de la présentation du plan pluri annuel, le fameux PPI, les montants inscrits dans les cases, correspondant aux années jusqu'en 2024 sont donnés sans aucune précision, que la nature des investissements ne sont pas indiquées.

Monsieur le Maire : le reprend sur la nature des investissements, en précisant que c'est listé.

Joël VILLAÇA : répond qu'ils aimeraient connaître leur vision précise pour les 4 prochaines années.

Monsieur le Maire : commence par la fin. Il rappelle que pour lui, le PPI est un document vivant. Il précise que cela fait au moins 15 ans qu'on ne fait plus de budget à plus de 3 ans et que compte tenu des subventions, comme il l'a expliqué tout à l'heure, cela ne sert à rien de partir sur 4 ans de projection. C'est pour cela que pour le PPI, il propose de lui montrer celui du GSPEA sur lequel ils ont retravaillé la veille. Ils parlent de 2022-2023, même pas de 2024 parce que c'est extrêmement compliqué aujourd'hui de se projeter. Il dit qu'y a énormément de choses qui changent au cours même de l'année. Si ce n'est qu'un exercice financier, il peut le faire mais cela n'a aucun intérêt.

Joël VILLAÇA : en fait le point n'est pas ici, il y a un point de budget. Ce qui est important pour eux est d'avoir la vision, parce qu'effectivement il y a un PPI, il y a des chiffres de mis dans des cases qui correspondent jusqu'à 2024 mais sans aucune précision sans aucune vision et c'est ça qui les intéresse.

Monsieur le Maire : insiste en répétant qu'il y a une liste avec les noms de ce que nous comptons faire. Si la vision ne correspond pas à ce que nous comptons faire, il ne voit pas où elle est. On dit l'année prochaine on change la passerelle, on ne peut pas être plus précis. Il faut qu'on dise combien de planches il y aura sur la passerelle, peut-être !

Carine CHARLES : prend un exemple : la nature des travaux. Elle note qu'il y a des sommes dans des cases, très bien, mais elle pense que quand on fait l'exercice, on sait ce qu'on met derrière ces chiffres. Là précisément dans ce PPI, elle n'a pas la nature des travaux. Elle voit par exemple des frais d'études pour l'urbanisme, mais cela concerne quoi ?

Monsieur le Maire : lui répond qu'on a régulièrement des frais d'études sur l'urbanisme. Par exemple quand il y a quelque chose qui se dégrade, une route qu'il faut refaire, et bien avant de faire la route, on fait une étude. Il prend l'exemple de l'avenue des Bruyères. Ils étaient partis sur un budget, et finalement suite à l'étude on leur précise que le tapis est très dégradé et que par conséquent il faut ajouter 150 000 € de plus. Concrètement si on n'avait pas fait d'études, ce ne serait pas possible de se rendre compte de ce genre de chose. Donc nous avons effectivement des études pour des choses que nous devons faire et que nous ne maîtrisons pas mais avant tout projet nous devons faire ces études.

Carine CHARLES : revient sur un autre sujet, le parc sportif Marnière, et demande ce que l'on compte faire. Quand elle parle de nature, elle ne parle pas de projet détaillé mais simplement en termes de vision pour les citoyens on a l'intention de faire ça et ça au parc de la Marnière, c'est très précis mais au moins ça donne du sens, ça explique ce PPI parce que là on voit des sommes mises dans les cases. Elle les rejoint sur le fait que ce soit difficile de donner de la vision à horizon 2024, c'est plutôt de la vision 2022 voire 2023, mais quand bien même 2022-2023 qu'est-ce que vous envisagez pour notre commune parce que là ok pour le parc de la Marnière, mais quelle est la nature des travaux.

Monsieur le Maire : explique qu'au vu des recommandations des Bâtiments de France et de ce qui est autorisé de faire, et de tout ce qui n'était pas permis, nous avons dû enlever le street workout et les tables de ping-pong. Aujourd'hui pour le street workout, il faut compter environ 12 000 € pour enlever le sol, puis nous allons le végétaliser, pour lui c'est un travail de commission. Vous avez la liste sur le PPI de tout ce qui va être fait et la vision. Si nous n'avons pas de vision dans différents domaines, il ne voit pas comment on va voir la vision. Il rappelle ce qu'il a dit sur l'exercice 2022, avec les courbes d'investissements.

Joël VILLAÇA : en tout cas-là, il n'y aucune précision.

Monsieur le Maire : si le détail n'est pas une précision, il ne sait pas quoi répondre.

Joël VILLAÇA : reprend l'exemple de tout à l'heure pour la passerelle, il ne demande pas le nombre de planches, on a les chiffres c'est très bien mais qu'est-ce qu'il y a derrière ces chiffres ? C'est ce que nous aimerions savoir, la vision que vous avez pour les 2-3 prochaines années.

Monsieur le Maire : quand on dit on refait le parc urbain, quand on dit on refait la passerelle. Quelle est la vision du parc urbain ? Ceux sont des points qui sont abordés en commission urbanisme. On lui confirme que cela a été évoqué à la commission d'hier. Il revient sur un autre point qui est la police, qu'ils aborderont au moment du détail du budget qui sera vu en commission avec les justificatifs du coût. Il rappelle que nous sommes dans un DOB, c'est une présentation, des orientations. Nous rentrerons dans le détail au moment du budget, on donnera la vision de la police, les éléments de la police, des projections prévues.

Joël VILLAÇA : dit qu'ils prennent acte d'un certain nombre de choses, qui sont notées ici au sujet de la police, il y a effectivement un coût qui est annoncé, très bien ; il y a une différence de coût qui est peu significative par rapport à la dégradation qu'ils constatent. Donc ils prennent acte de ce qui est dit aujourd'hui et ils verront puisque cela va être détaillé.

Monsieur le Maire : dit comme cela a été fait l'année dernière, que les autres membres du conseil peuvent en témoigner que tout a été transparent et que cette année ce sera la même chose.

Joël VILLAÇA : ce qu'ils constatent juste, c'est qu'il y avait précédemment 4 agents pour une commune, aujourd'hui on est à 6-7.

Monsieur le Maire : insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu 4 agents sur Marolles mais que 3.

Joël VILLAÇA : dit que c'est ce qui était prévu, c'est parce que vous n'avez pas pris le 4^{ème}

Monsieur le Maire : indique que le coût qui figurait dans les comptes de la ville, était celui de 3 policiers, il n'y a jamais eu 4 policiers, nous n'avons pas eu à annuler 4 policiers car il n'y en a eu que 3.

Joël VILLAÇA : lui répond qu'il sait très bien pourquoi il n'a pas recruté le 4^{ème}. Très bien 3 versus 6 ou 7 pour 4 communes, c'est tout. Avec une adaptation horaire qui était plus extrême avant, notamment sur les week-ends.

Monsieur le Maire : n'est pas sûr de ça.

Joël VILLAÇA : réponds que si.

Monsieur le Maire : répète que non et explique la raison. La police a choisi de ne pas afficher ses horaires parce que si elle affichait ses horaires autres qu'administratifs et bien les voleurs courent plus vite. La police, aujourd'hui, a des permanences nocturnes que même les élus ne connaissent pas. Il n'y a que lui qui les connaît. Il donnera des exemples de calendriers passés, le choix c'est celui-là. Puisqu'on en est aux faits, il en profite pour dire qu'il a rencontré lundi dernier la commissaire de police de Boissy-Saint-Léger et que cette dernière lui a dit « qu'il ne se passait rien à Marolles, que les statistiques avaient baissé ».

Carine CHARLES : répond que ce n'est pas vrai. Elle lui rappelle qu'il sait comme elle qu'il y a eu un vol de véhicule, des tentatives de vol de véhicules la nuit. Il ne faut pas dire qu'il ne se passe rien, ce sont peut-être des cas isolés.

Monsieur le Maire : ne dit pas qu'il ne se passe rien mais répète ce que dit la commissaire de police qu'« il ne se passe rien à Marolles » et il faut bien comprendre son point de vue parce qu'elle a tout le secteur.

Carine CHARLES : comparativement à d'autres communes en effet. Quand on prend le volume il ne se passe pas grand-chose. Un vol de véhicule reste un vol de véhicule, une tentative de vol, une dégradation sur des biens, reste des dégradations sur des biens. Et on sait très bien que la police nationale n'intervient pas forcément sur Marolles parce qu'elle va vraiment plus où il y a des sujets plus sensibles. Mais tout ça pour dire qu'il se passe quand même des choses sur Marolles et d'où ce besoin d'avoir une police en extrême soirée. Certes elle intervient peut-être et on ne le sait pas, en revanche lors de la commission extra-communale, on n'a pas eu un volume d'heures et ce sujet-là n'a pas été exposé non plus.

Monsieur le Maire : ajoute qu'il reçoit tous les comptes rendus de la police. Les arrestations, les vols etc... Il reçoit tous les mois les statistiques de la police nationale. Il se passe des choses à Marolles, ils le savent, et savent très bien que lorsqu'il se passe peu de choses, le peu qu'il reste est insupportable mais que ce qui se passe à Marolles est en baisse par rapport aux années précédentes. Il va y avoir un comité de police prochainement, il donnera quelques chiffres et dit que c'est assez étonnant. Il ne dira

pas que c'est l'effet de la police pluri communale, le fait est que Madame la Commissaire de police lui a dit qu'actuellement, depuis deux ans, on ne sait pas si c'est un effet Covid, il y a une baisse de la délinquance constatée, dans tout le secteur, une baisse relative, car si on compare notre ville à d'autres qu'il ne souhaite pas citer, le volume n'est pas le même. Mais d'une part, il ne se passe pas grand-chose et quand il se passe quelque chose, on note une baisse. C'est ça la réalité constatée. Il ajoute qu'il reçoit les comptes rendus du chef de la police pluri communale et il peut dire qu'il y a des choses qui sont insupportables.

Joël VILLAÇA : Savez-vous jusqu'à quand la TH va être compensée ?

Monsieur le Maire : répond que personne ne sait quand cela va être compensé. Pour l'instant on fait avec le réel. Etant donné la vente de terrain, il pense qu'ils n'auront même pas besoin de transférer du fonctionnement vers l'investissement, parce qu'ils ont 1 500 000 €, ce n'est pas la peine de dégager de l'autofinancement pour cette année en tout cas.

Joël VILLAÇA : dit que pour eux il est important d'avoir ce débat, parce qu'il se demande comment pallier à ce manque, est-ce qu'il va y avoir la création d'une nouvelle taxe.

Monsieur le Maire : ne comprend pas pourquoi créer une nouvelle taxe.

Joël VILLAÇA : hausse de la taxe foncière c'est un sujet, peut-être pas aujourd'hui mais en 2023, 2024 cela peut venir. Donc aujourd'hui on est en train de parler de ce point-là et il est important de le noter.

Monsieur le Maire : dit que quand il veut faire de la prospective, il aime beaucoup Spielberg. Mais quand il a des chiffres il ne fait pas de prospectives comme-cela. On ne sait pas aujourd'hui où est-ce que l'on va, il l'a dit au début. Il ajoute qu'ils avaient à peine bouclé le budget qu'on annonce qu'on va augmenter les salaires des fonctionnaires, d'1,2 ou 3 points, on ne sait pas. Heureusement on a des dépenses non affectées, on a fait le calcul en % etc... Mais tous les jours que ce soit avec le budget, que ce soit avec les crottes de chien, les PV ... Donc en fait par rapport à la réalité économique au niveau de la ville, ils n'ont pas la volonté d'augmenter les taxes, pas la volonté de prendre d'emprunts supplémentaires, il n'y a pas de sujet à ce niveau. Maintenant, l'avenir nous dira ce qu'il se passe, il a fini sa soirée avec le Sénateur chargé de la défense, les nouvelles ne sont pas excellentes.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : PRENDRE ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), ci-annexé.

VOTE : PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

POINT 06 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE LUMINEUSE – INSTALLATION/DESINSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE »

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Le précédent marché d'éclairage public étant terminé, un nouveau marché a été lancé le 16 novembre dernier.

Les principales prestations sont :

- L'entretien annuel de l'éclairage public
- Les travaux neufs et réparations du réseau d'éclairage public
- La pose et la dépose des illuminations de fin d'année.

Afin de faciliter la gestion du budget par rapport aux besoins de rénovation de l'éclairage public, ce marché inclut des travaux neufs, à savoir qu'il sera possible d'étaler sur chaque année les travaux de rénovation de l'éclairage public permettant l'économie d'énergie attendue et la diminution de la pollution lumineuse.

Cela apporte également la possibilité de changer les armoires ou de procéder à de grosses réparations sans attendre et ainsi éviter de fortes dégradations.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : fait une petite précision concernant les montants minimums et maximums pour les illuminations de fin d'année pour un minimum par an de 1 000,00 € HT et un maximum de 20 000,00 € HT et non 16 000 € HT, c'est une coquille qui va être corrigée si tout le monde en est d'accord.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER d'attribuer le marché « Travaux neufs et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse – installation/désinstallation des illuminations de fin d'année », à la société BIR, 38 rue Gay Lussac, 94438 Chennevières-sur-Marne pour les sommes suivantes :

- Entretien périodique : 18 797,69 € HT (22 557,23 € TTC) par an,
- Travaux annuels pour un minimum par an de 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC) et un maximum par an de 500 000,00 € HT (600 000,00 € TTC),
- Pose et dépose des illuminations de fin d'année pour un minimum par an de 1 000,00 € HT (1 200,00 € TTC) et un maximum par an de 20 000,00 € HT (24 000,00 € TTC), et pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022 puis tacitement reconductible 3 fois au 1^{er} janvier de chaque année soit une échéance finale au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits sont prévus aux budgets 2022 et suivants de la Commune, chapitre 011, article 615231 pour la partie fonctionnement et chapitre 21 article 21534 pour la partie investissement.

VOTE : A L'UNANIMITE DES VOTANTS 21 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC).

POINT 07 - SUBVENTIONS 2022- AVANCES DE TRESORERIE AU CCAS, AU SIPE ET A DES ASSOCIATIONS MAROLLAISES.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Le budget primitif 2022 décidera de l'attribution des participations au CCAS, au SIPE et des subventions aux associations et organismes locaux divers.

Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités. En d'autres termes, leurs frais de fonctionnement entraînent des besoins immédiats de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention après le vote du budget en Conseil Municipal.

Ainsi, les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, selon l'expression de besoins particuliers.

Il revient à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à mandater aux associations ou organismes, qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2022.

Il convient de préciser que le montant est, bien sûr, accordé dans la limite de 50 % des montants votés par association ou organisme l'année précédente et des crédits globaux de fonctionnement disponibles.

Avance de trésorerie pour :

- CCAS: 30 000 €
- SIPE : 100 000 €

Une seule association a demandé cette année une avance de trésorerie :

- Football Club de Marolles : 9 000 €

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : AUTORISER le versement des avances de trésorerie sur subventions 2022 pour :

- CCAS : 30 000 € - chapitre 65 – article 657362
- SIPE : 100 000 € - chapitre 65 – article 6558
- Football Club de Marolles : 9 000 € - chapitre 65 – article 6574

ARTICLE 2 : DIRE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2022 à l'article budgétaire concerné.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 08 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, à compter de 2021, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Toutefois, s'agissant des locaux à usage d'habitation, les communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération entre 40% à 90% de la base imposable.

Considérant l'évolution du nombre de constructions neuves qui seront créées au cours des prochaines années sur la commune,

Considérant que l'exonération totale de taxe foncière durant deux ans représenterait une perte financière importante pour cette dernière,

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : précise que depuis 2021 les constructions nouvelles donnent automatiquement une réduction de taxe foncière de 2 ans pour les acquéreurs. Depuis l'an dernier nous avons la possibilité de réduire cette exonération de 40 à 90 %, c'est aux villes de choisir ce taux de réduction. Nous avons décidé, avec tous les travaux qu'il y a à faire, que l'exonération ne sera que de 50 % et non de 100 %

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DECIDER de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

ARTICLE 2 : PRECISER que cette délibération s'appliquera à compter des impositions de 2023.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 09 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC URBAIN.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Monsieur le Maire : souhaite faire un rappel, à savoir qu'au dernier conseil, nous avons donné le principe d'autoriser le maire et la commune de présenter des dossiers et qu'à chaque fois qu'il y aurait des dossiers précis, nous reviendrons vers le conseil municipal pour les présenter.

La municipalité souhaite inscrire au budget l'installation d'une aire de jeux au parc urbain. Installée depuis plusieurs années, elle nécessite un remplacement pour mise en sécurité des enfants.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la DETR. Une délibération spécifique doit autoriser le maire ou son représentant au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'installation d'une aire de jeux au Parc Urbain pour un montant de 79 397,00 € HT, soit 95 276,40 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à hauteur de 30 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2022 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

Bernard KAMMERER : demande si on peut lui confirmer que les travaux pour l'aire de jeux, notamment pour les tous petits vont bien commencer au mois de mars.

Jean-Luc DESPREZ : répond qu'ils seront surement inscrits au budget voté en avril, donc en principe ce sera fait dans un certain délai.

Monsieur le Maire : explique que les travaux vont commencer prochainement avec installation d'une dalle.

Bernard KAMMERER : insiste sur l'aire de jeux des tous petits.

Monsieur le Maire : confirme qu'il parle bien de ça. A la Marnière ils doivent retirer le terrassement et en faire un autre pour ensuite mettre les jeux. Donc les travaux pour le terrassement vont commencer, puis attendre que cela sèche, ce qui dure 3-4 semaines et qu'ensuite nous aurons un parc de jeux pour tout le monde c'est à dire pour les enfants plus grands et les plus petits. Nous y mettons une somme conséquente pour avoir des jeux un peu plus complets plutôt que 2-3 petits éléments et un petit toboggan.

Bernard KAMMERER : demande si ça restera ouvert ou si ce sera fermé.

Monsieur le Maire : la partie des tous petits sera fermée.

Bernard KAMMERER : dit qu'il y a aussi les chiens donc c'est mieux que ce soit fermé.

Monsieur le Maire : tout ne sera pas fermé, d'ailleurs actuellement les jeux qui sont là ne sont pas fermés. Les jeux pour les petits seront fermés avec des barrières pour faciliter leur surveillance et pour éviter effectivement que les chiens entrent. Maintenant nous comptons aussi sur le civisme des propriétaires de chiens.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 10 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AU PARC URBAIN.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

La municipalité souhaite inscrire au budget l'installation d'une aire de jeux au parc urbain. Installée depuis plusieurs années, elle nécessite un remplacement pour mise en sécurité des enfants.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la DSIL. Une délibération spécifique doit autoriser le maire ou son représentant au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'installation d'une aire de jeux au Parc Urbain pour un montant de 79397,00 € HT, soit 95 276,40 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à hauteur de 20 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2022 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 11 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'AMENAGEMENT DE DIVERS CHEMINEMENTS PIETONS.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

La municipalité souhaite inscrire au budget l'aménagement de divers cheminements piétons. Construits dans les années 1980, ils nécessitent une reconstruction pour mise en sécurité des écoliers et usagers.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la DSIL. Une délibération spécifique doit autoriser le maire, ou son représentant, au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement des cheminements pour un montant de 82 475,67 € HT, soit 98 970,80 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2022 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

Carine CHARLES : demande confirmation que ce sera bien du cas par cas comme dit en commission puisque c'était du mètre linéaire et que pour l'instant rien n'est défini.

Monsieur le Maire : confirme que ce sera en fonction des besoins.

Vanessa HANNI : précise que ce sera selon la dégradation des cheminements.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 12 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR UN SYSTEME A ECONOMIE D'ENERGIE DE TYPE LED, A DIVERSES RUES DE MAROLLES.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

Dans le cadre de sa politique d'économies d'énergie, la municipalité souhaite inscrire au budget la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à diverses rues de Marolles.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la DSIL. Une délibération spécifique doit autoriser le maire ou son représentant au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Carine CHARLES : on arrive à la fin du déploiement des candélabres à leds, est-ce qu'il est possible de faire un petit point comme fait en commission ce qui permettra aux marollais qui posent encore la question d'avoir l'information.

Jean-Luc DESPREZ : répond qu'il y a tout le centre ancien à équiper et le CD33, c'est la route qui part de la nationale 19 et qui va jusqu'à Santeny en passant par la Belle Image, devant le monument aux morts. Il précise que les équipements des éclairages ne sont pas du ressort de la commune mais du Département dans ce cas.

Monsieur le Maire : ajoute d'ailleurs que le Département a déjà changé des candélabres sur cette avenue-là, le long du terrain de foot.

Carine CHARLES : demande si tout sera fait d'ici la fin d'année.

Jean-Luc DESPREZ : précise que oui, en principe, sauf sur le centre ancien.

Monsieur le Maire : explique aussi un autre point important qui est le fait de passer aux leds. Car pour un citoyen qui n'est pas au courant de ce détail, il ne voit qu'un changement de candélabre, et dit c'était vert ou un peu plus vert... mais le véritable enjeu c'est de passer aux leds. C'est-à-dire 50 % d'économie d'énergie. Il pense que par les temps qui courent ce n'est pas rien. Il précise que le projet a déjà commencé il y a quelques années, qu'il va se poursuivre, mais il est bon de rappeler pourquoi on fait ces changements car tout le monde ne perçoit pas ces enjeux-là.

Jean-Luc DESPREZ : ajoute qu'il y a eu une autre question posée qui est qu'on change de candélabre en même temps qu'on change de type de lampe. Il faut savoir que c'est une technologie totalement différente de ce qui existait et que ça nécessite une autre architecture électrique donc autant changer le candélabre plutôt que de l'aménager ça reviendrait beaucoup plus cher.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à diverses rues de Marolles : 75 candélabres pour un montant de 102 154,65 € HT, soit 122 585,58 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2022 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

VOTE : A L'UNANIMITE

POINT 13 - AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET SCOLAIRES.

Rapporteur : Jean-Luc DESPREZ

La municipalité souhaite inscrire au budget l'acquisition de matériel informatique pour continuer le développement numérique des services municipaux et scolaires.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la DSIL. Une délibération spécifique doit autoriser le maire, ou son représentant, au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 14 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Préfecture de Val-de-Marne, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 17 467,75 € HT, soit 20 961,30 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à la hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2022 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

Carine CHARLES : il est écrit ENI mais demande si on parle bien de TNI.

NDR : ce sont bien des ENI (Ecrans Numériques Interactifs).

Carine CHARLES : il est question de 17 classes à équiper, de mémoire 3 ont été équipées en 2021, 3 seront équipées en 2022. Elle demande combien il en restera.

Anne FERREIRA : répond qu'il en restera 6.

VOTE : A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- *Questions écrites Marolles, mon Village*

1. Sur le revêtement piétonnier qui vient d'être refait avenue des Bruyères, on peut compter pas moins de 16 fissures. Comment expliquer cela ?
 - Béton de mauvaise qualité ou malfaçon ?
 - Y a-t-il une garantie ?

Monsieur le Maire : dit qu'ils ont posé la question au Directeur des services techniques. Il a répondu que le terrain bougeait, ce n'est pas du goudron et donc que c'était normal que tout ça bougeait et qu'il n'y avait rien de grave. Il n'y a qu'une petite intervention à faire pour colmater 2-3 choses mais qu'il n'y avait rien de préoccupant.

Martine HARBULOT : donc cela veut dire qu'il va y avoir encore d'autres fissures.

Monsieur le Maire : dans la mesure où la terre bouge, en effet quand un terrain n'est pas bitumé, il y a ce genre de choses.

Martine HARBULOT : dit que c'est quand même surprenant. Ça veut dire qu'à moyen terme il va falloir le refaire.

Monsieur le Maire : cela fait à peu près un an que cela a été fait, il pense qu'il faudra le refaire très rapidement.

Jean-Jacques GAREAU : dit qu'il a déjà précisé sur cette partie de 400 mètres de béton qui a été refait, qu'en fait lorsqu'il a été refait il n'était pas dégradé. C'est à dire qu'on n'avait pas 16 fissures sur l'ancien cheminement qui était exactement le même sachant qu'il y passe tous les deux jours sur ce terrain. Là les fissures sont apparues au bout de quelques mois, donc ce n'est pas uniquement un problème de mouvement de terrain, ce n'est pas possible sachant que l'ancien béton était là depuis 10 ans.

Monsieur le Maire : précise que ce n'est pas la route qui est fissuré mais le parcours en gris.

Jean-Jacques GAREAU : est d'accord et dit qu'il s'agit du cheminement piétonnier de 1 mètre de large sur 400 mètres. Il y a 16 fissures qui sont apparues au bout de 3 mois.

Vanessa HANNI : explique qu'ils se sont aperçus quand ils ont récupéré le dossier, que le revêtement qui avait été chois était du simple béton en fait. Et effectivement cela se fissure et quand il y a des arbres cela soulève des plaques. C'est pour ça qu'aujourd'hui on n'utilise pas ce type de revêtement mais de l'enrober. Malheureusement à cette époque-là c'est ce qui a été choisi.

Jean-Jacques GAREAU : n'est pas d'accord, et dit que cela n'a rien avoir.

Vanessa HANNI : souhaite finir son explication en disant que c'est ce que lui a dit à M. LEGAZ, parce qu'elle lui a fait la même réflexion et c'est ce qu'il voulait faire sur d'autres cheminements. Elle lui a fait la remarque que ce béton se fissure et se soulève et il lui a répondu que normalement avec l'enrober on n'avait pas le même type de fissures.

Jean-Jacques GAREAU : précise qu'il ne parle pas de la partie vélos.

Vanessa HANNI : répond qu'elle parle du passage qui est de l'autre côté, pas la partie vélo.

Jean-Jacques GAREAU : demande comment ils expliquent que l'ancien cheminement qui était plus correct que celui-là, avait 10 ans et n'avait pas bougé.

Vanessa HANNI : demande si c'était déjà du béton.

Jean-Jacques GAREAU : confirme que c'était la même chose. C'est du ciment en fait. Il y a un problème de qualité de béton ou de pose.

Monsieur le Maire : le Directeur des services techniques l'a rassuré quand on lui a soumis la question, qu'il n'y a pas de quoi s'affoler, c'est tout à fait normal et nous veillerons sur le sujet. Et c'est vrai que nous ne sommes pas du tout satisfaits par l'état du terrain sur ces travaux.

2. On a hélas constaté des dépôts sauvages dans le petit fossé qui borde la forêt, près des Bagaudes. Ces dépôts ont été retirés fort heureusement, mais y a-t-il eu une quelconque investigation pour en connaître les auteurs ?

Monsieur le Maire : les services techniques ont constaté effectivement ces dépôts sauvages. Ils ont informé l'ONF qui les a retirés dans la journée.

Une personne intervient et dit qu'ils ont été retirés une semaine après.

Monsieur le Maire : indique que ce n'est pas sûr. En tout cas de savoir s'il y a des recherches de responsable qui ont été faites, c'est l'ONF qui doit les faire car nous ne sommes pas propriétaires. Il sait qu'un marollais lui a raconté qu'il avait vu des dépôts sauvages dans cette forêt, il a sorti son téléphone pour prendre des photos et ils ont tout remballé. Donc il n'y pas que les services techniques mais aussi une action citoyenne.

- Questions écrites Vivre Marolles

DYNAMIQUE DE LA VILLE

Avez-vous fait un bilan du salon des arts et métiers édition 2021 (8, 9, 10 octobre 2021) ?

Nombre de visiteurs ?

Monsieur le Maire : répond que c'est la culture qui gère le SIMA. Il ajoute que nous hébergeons le salon des arts mais que c'est le GPSEA qui finance absolument tout.

Carine CHARLES : répond qu'ils le savent, mais ils voulaient juste savoir si un petit bilan avait été fait avec le GPSA sur cette manifestation.

Monsieur le Maire : reprend en expliquant que ce n'est pas la commune qui fait un bilan mais le GPSEA et il y a bien eu une réunion en présence de la Présidente du SIMA, notre élue à la culture. Le nombre de visiteurs a été de 1400 avec une baisse constatée de 40 % par rapport à 2019 pas 2020, donc année avant le COVID.

Cet événement sera-t-il réitéré cette année ?

Monsieur le Maire : répond que oui. Le GPSEA l'a validé. Il y a eu des tentatives de changements de formules sur lesquelles nous nous sommes opposés et hier au budget du GPSEA ce point a été inscrit et validé au budget.

Carine CHARLES : dit qu'ils sont très contents que cela soit renouvelé d'autant plus que cela contribue au rayonnement de notre ville et la fierté de notre commune et c'est très important.

Monsieur le Maire : ajoute que c'est pour cela qu'ils ont insisté. Il explique que le GPSA avait fait une réunion en 2020 où il a été dit suite à une étude assez complète que c'était une manifestation locale, parce que les personnes qui viennent à cette manifestation viennent du plateau Briard. Or le GPSEA c'est 16 communes, donc ils aimeraient bien que cette manifestation touche un peu plus de villes. Ils ont demandé s'ils pouvaient mixer le salon des arts avec les producteurs du Territoire. Il leur a répondu que ce n'était pas possible de mélanger les métiers d'arts avec les producteurs de salades de Mandres, et il ne sait trop quoi sur Maisons-Alfort. Et donc il a été décidé de garder ce salon en l'état le plus longtemps possible car il pense que c'est un moment très apprécié.

Carine CHARLES : ajoute qu'il compte sur lui pour garder ce salon au sein de la commune.

Monsieur le Maire : compte sur eux pour les soutenir dans cette démarche.

URBANISME

Quel est le plan pluri annuel de l'égavage des arbres ? Pouvez-vous nous apporter les informations détaillées secteur par secteur ?

Monsieur le Maire : répond que depuis 3-4 ans il n'y a plus de plan pluri annuel d'égavage des arbres. Il ajoute que nous sommes sortis de ce marché car il était très difficile de s'y tenir semble-t-il. Et donc maintenant c'est à la demande, en fonction des riverains qui nous sollicitent, qui nous indiquent qu'il y a des problèmes, en fonction des urgences et également de nos services, des travaux et événements sur la ville. Par exemple pour faire le prochain feu d'artifices de Marolles en fête, et étant donné qu'il n'y a pas eu de Marolles en fête ces dernières années, les arbres n'ont pas été élagués au Réveillon et donc il va falloir sacrément les élaguer. Il ajoute qu'il a été prévu de tripler le budget élagage et le budget tonte. Il y a énormément d'arbres qui ont grandi et cela pose des problèmes quand il y a du vent, des problèmes avec le voisinage, ceux qui ont des piscines etc...

Pouvez-vous nous informer sur les rues/secteurs qu'il reste à équiper en lampadaires LED basse consommation ?

Joël VILLAÇA : relance la deuxième partie de question en demandant des explications sur une actualité par rapport à ça.

Monsieur le Maire : reviendra sur cette actualité spécifiquement.

ENCOMBRANTS A LA DEMANDE

Quel est le bilan fait sur l'année 2021 et les actions mises en place sur 2022 ?

Monsieur le Maire : dit que cela a été vu dans le PV du conseil du 16 décembre, donc ils ne vont pas y revenir ici. Leur volonté n'est pas de revenir à l'ancien système. Actuellement les rendez-vous se passent relativement bien par rapport aux échos qui leur reviennent. Ce service de rendez-vous va donc être gardé. Le SIVOM leur a assuré que l'association avec laquelle il travaille, passerait prendre un certain nombre de choses derrière eux et notre service technique fait le nécessaire également. Il croit que jusqu'à présent on en entend moins parler.

Carine CHARLES : dit que c'est normal puisque la période pour faire du vide c'est souvent le printemps. En fait ce qu'ils avaient demandé lors du conseil municipal du 16 décembre c'est de faire un bilan et surtout en fonction de la périodicité de voir pour renforcer le volume de créneaux disponibles. Parce que voir des dépôts sauvages dans la commune cela ne fait jamais plaisir, savoir que les services techniques vont intervenir maintes et maintes fois, elle pense qu'ils ont mieux à faire que de ramasser les cochonneries de riverains mal attentionnés. Elle trouve donc dommage de ne pas aller dans ce sens. C'est leur demande parce que même s'il n'est pas prévu de revenir en arrière, au bout d'un moment il faut mettre en qualité ce dispositif pour éviter ces nuisances.

Vanessa HANNI : a bien pris en compte ce qui avait été dit à ce moment-là et comme elle siège au SIVOM elle leur a bien dit qu'elle trouvait bizarre qu'à Santeny ils étaient très contents et que nous un petit peu moins et effectivement quand on a demandé le détail des collectes on s'est perçu que c'était plutôt 50/50. Elle précise avoir demandé que 50 % des dates soient réservés aux marollais. Et que si en effet à une semaine de la date, il reste des créneaux qu'ils soient proposés aux santenois mais qu'avant tout cela soit équitable. Elle pense que c'était une très bonne remarque de leur part et qu'elle a été remontée.

Monsieur le Maire : Ajoute que Villecresnes, pour d'autres raisons et pas seulement pour les encombrants, a quitté le processus, ce qui va dégager des créneaux pour nous. Il répète qu'il fera tout pour que ça fonctionne, que les marollais soient satisfaits et qu'on ne revienne pas à l'ancien système.

Joël VILLAÇA : demande si on connaît les raisons du départ de Villecresnes.

Monsieur le Maire : explique déjà que Villecresnes a passé des semaines entières sans que le SIVOM ne passe. Les gens ont donc pris l'habitude de laisser les poubelles dehors avec tous les problèmes que cela engendre de stationnement, de poubelles renversées etc... et d'autre part Villecresnes est beaucoup plus étendue et a plus de collectifs. Il rappelle que dans les collectifs il n'y avait pas d'encombrants à la demande. Il en a beaucoup parlé avec le maire de Villecresnes qui n'était vraiment pas du tout content du service et c'est pour cela qu'il a demandé à revenir à l'ancien fonctionnement.

POLICE PLURI COMMUNALE

Quels sont les effectifs à date ?

Monsieur le Maire : indique qu'ils n'ont pas encore changé, à savoir 6 policiers et une secrétaire à plein temps.

Avez-vous connaissance de départ de personnel(s) cette année (retraite ou autre) ?

Monsieur le Maire : se demande d'où vient ce bruit car on en entend parler que par vous.

Carine CHARLES : dit que c'est une question. Ils s'inquiètent pour l'instant il n'y a que 6 policiers et un agent administratif. Elle rappelle qu'on leur avait promis un effectif de 11 personnes en fin d'année. Ils s'inquiètent juste, espèrent qu'il n'y aura pas de départ et qu'ils vont réussir à consolider ces 6-7 personnes et éventuellement avoir d'autres recrutements. C'est une question, il n'y a aucune affirmation.

Monsieur le Maire : rappelle que la dernière fois ils avaient déjà dit qu'une personne allait les quitter et pourtant personne n'est parti. Il n'y a pas de retraite prévue pour l'instant, ni de départ. Donc au budget, nous avons prévu aujourd'hui des recrutements, mais aussi des heures supplémentaires payées pour être plus attractifs, mais actuellement tout le monde a des difficultés de recrutement et ce partout.

Joël VILLAÇA : pouvez-vous nous dire si nous atteindrons ce fameux chiffre annoncé pour 2022 ou pas.

Monsieur le Maire : l'espère, ils feront tout pour. Mais 11 personnes, ce sera quasiment impossible. Il précise que nous ferons avec les recrutements que nous pourrons faire.

Joël VILLAÇA : c'est bon à savoir.

Monsieur le Maire : ajout qu'il entendait ce matin aux informations que c'était les agents de sécurité qui étaient en pénurie actuellement. Ça n'a rien n'avoir mais bon et d'ailleurs il croit, en citant un candidat aux présidentielles, qu'il va tout faire pour que la police municipale soit une 3^{ème} force avec des formations pour aider les villes.

Joël VILLAÇA : dit que c'est bien pour ça qu'ils avaient alerté le conseil en temps et en heure il y a quelques temps et qu'aujourd'hui ils reposent la question de savoir si effectivement les effectifs seront tenus tels qu'annoncés il y a quelques mois.

Monsieur le Maire : préfère la question dans ce sens. Il n'y a pas de départ prévu.

Au sujet de l'ancien local de la police municipale, quels sont les projets envisagés ?

Monsieur le Maire : dit que ce local sera consacré au RAM mais aussi pour la Maison pour Tous qui va être lancée prochainement.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Quel est son devenir ?

Monsieur le Maire : connaît bien le SIPE puisque maintenant il en est le Président, il y a pas mal de soucis qui n'ont rien avoir avec le RAM. Mais nous sommes en train de les régler. Il ajoute qu'avant sa présidence, il y a eu un cabinet qui est venu pour nous accompagner et savoir comment optimiser les coûts. Il avait suggéré de réduire les coûts du personnel, notamment en prenant une directrice plus polyvalente qui pourrait assurer le RAM et répartir ses fonctions. Donc l'idée c'est d'avoir quelqu'un, qui, à tiers temps fasse ce point et qui fasse le RAM puisqu'il n'était pas ouvert tout le temps. L'autre difficulté également c'est que Santeny avait un réel problème de local, il l'avait déjà dit, donc nous proposons d'utiliser ce local pour essayer d'attirer au maximum autant que possible. Nous ne voulons pas être bloqués dans l'évolution de ce relais d'assistantes maternelles parce que Santeny a des difficultés de locaux. Donc nous allons utiliser les locaux pour ça. Le recrutement est en cours. C'est très compliqué parce qu'il fallait faire les fiches de postes, voir comment remplacer la directrice.

Carine CHARLES : demande s'il est possible d'avoir une estimation en termes de réouverture.

Monsieur le Maire : explique que cela dépend du recrutement. Aujourd'hui il faut trouver une personne qui ait les qualités de gérer un RAM et les compétences de superviser un certain nombre de choses, notamment les relations avec la sécurité sociale, la CAF etc...

Carine CHARLES : espère que cela ne va pas prendre trop de temps parce que c'est vraiment dommage de ne plus avoir ce relais d'assistantes maternelles qui est quand même un service de proximité et qui contribue à la socialisation des enfants. Donc c'est très dommage.

Monsieur le Maire : insiste pour dire qu'il passe beaucoup de temps avec le SIPE parce qu'il y a pas mal de choses à organiser et des orientations qui ont été prises, il doit les mener bien sûr avec Monsieur BEDU de Santeny. Ils y veillent mais encore une fois il rappelle que la personne qui était là a démissionné et le temps d'organiser tout ça, nous en sommes actuellement à 325 000 € de contribution par ville, c'est quand même énorme.

REMONTEES DES MAROLLAIS AUPRES DE LA MAIRIE

Quand un Marollais/une Marollaise vous adresse par quelque canal que ce soit, une requête, quel est le délai moyen de réponse ?

Monsieur le Maire : dans un premier temps il faut déjà distinguer la mairie et les services techniques. Ces derniers ont un process un peu plus long parce que quand des travaux sont programmés on leur signale quelque chose, ils ne réagissent pas à la minute. En revanche pour la mairie, au plus tard sous 48h et c'est un maximum. Il y a des gens qui nous appellent pour dire qu'ils viennent à peine de d'écrire qu'on les appelle. Il prend l'exemple d'une personne qui les a contactés ce matin pour demander un service et il l'a rappelée cette après-midi parce qu'il était disponible. Nous ne calculons pas les moyennes

Carine CHARLES : cette question n'est pas anodine puisqu'un marollais les a contactés en disant qu'à plusieurs reprises il est revenu vers la mairie pour un soucis d'égagages d'arbres sur le domaine public. Il a même envoyé un recommandé avec accusé de réception en date du 20 février, à ce jour il n'a toujours pas de réponse. Donc vous nous invitez à vous envoyer des marollais qui ont rencontré des problèmes mais ils n'ont pas de réponse. Elle propose de transmettre son nom, de regarder ça de près et de lui apporter une réponse parce qu'il est inquiet par rapport à cet arbre-là qui risque à un moment donné de tomber dans son jardin.

Monsieur le Maire : il était en train de dire qu'il y avait parfois des trous dans la raquette. Maintenant ce problème a été transféré aux services techniques, qui fait venir la société réalisant les égagages etc... nous avons eu beaucoup d'appels dans ce sens, notamment un Monsieur qui avait des pins qui bouchaient ses égouts. Les retours sont plutôt bons mais il l'invite à lui donner les coordonnées de cette personne tout à l'heure.

Départ de martine HARBULOT à 20h47

CITYSTADE

L'installation du city stade dans l'enceinte du stade Didier BOUTEN est-elle prévue et à quelle échéance ?

Monsieur le Maire : rappelle que ce projet était au budget 2021 mais que nous n'étions pas satisfaits, qu'il était prévu au stade de foot mais les jeunes qui n'étaient pas loin de ce stade ont eu des comportements lorsque nous ouvrons le stade pour qu'ils puissent jouer. Leur comportement a exaspéré beaucoup de licenciés du foot. Et le foot ne veut plus entre autres et nous non plus, parce que ces jeunes ne respectent rien. Il pense que dans l'état actuel des choses, nous ne parlons plus du city stade mais avons d'autres option pour que les jeunes puissent jouer.

Joël VILLAÇA : doit-on comprendre que le projet du city stade est mort et enterré.

Monsieur le Maire : répond qu'il n'est pas dans le PPI. Il y était l'an dernier mais pas cette année. Tant que ces jeunes ne respectent pas le bien public, leurs voisins, nous ne mettrons pas un city stade à leur disposition, d'autant que le lieu est très compliqué à trouver et ceux qui étaient prêts à les accueillir n'en veulent plus, parce qu'ils ont brûlé des tas de choses, ils ont failli brûler la pelouse synthétique, ce qui est arrivé à Santeny, ils ont forcé les portes et continuent à sauter les portes du stade. Il s'est retrouvé souvent au milieu de 60 jeunes. Il sait que ce n'est pas à cause de ces quelques jeunes qu'il faut pénaliser tout le monde mais il préfère que les jeunes se sociabilisent un peu mieux pour reparler de city stade.

Joël VILLAÇA : parfait donc on peut considérer que ce n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant.

TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE

Comment organisez-vous le lien entre les riverains, la mairie et l'aménageur ?

Monsieur le Maire : quand les riverains appellent, nous réagissons directement. Nous avons des réunions de chantier régulières, encore une cet après-midi. Nous remontons les griefs de tous les riverains et il les prend en charge lui-même pour l'instant car cela lui permet de gérer le chantier en direct. Le responsable du chantier lui a dit qu'il préférerait que les marollais lui écrivent et il lui a répondu que non et qu'il souhaitait voir les imperfections qu'il devait améliorer. Il ajoute que nous sommes dans une période difficile parce que nous sommes dans la période d'excavation, c'est-à-dire qu'on creuse pour construire les sous-sols etc... nous avons eu jusqu'à 100 camions bennes/jour. Les camions benne commençaient à 7h00 du matin alors que les chantiers ne commençaient qu'à 8h00. Les voitures toupie venaient plus tôt, laissaient leur moteur allumé. Il était là à 7h30 donc il leur a dit que c'était très simple, qu'il fera des visites impromptues sur les chantiers et si les travaux commencent avant 8h00 du matin, il fera un arrêté et arrêtera le chantier pour la journée et la fois d'après pour une semaine. Il l'a répété cet après-midi. Depuis la semaine dernière il y a eu une amélioration, moins de problèmes. C'est très pénible pour les riverains. Il y a de la poussière etc... il annonce aussi qu'il a une réunion demain avec 2-3 riverains qui veulent lui parler de tout ça. Il n'y a pas un jour où il ne travaille pas dessus.

Carine CHARLES : dit que c'est rassurant de savoir que vous faites le trait d'union entre les riverains et l'aménageur parce que quand on voit qu'au début des travaux ils ont bétonné toutes les contres allées en engoutissant tous les compteurs dont certains ont été écrasés par le béton et du coup plus de possibilité de faire du relevé à distance.

Monsieur le Maire : répond en avoir parlé tout à l'heure. Le fait qu'ils aient bétonné les parties en terre c'était parce qu'il pleuvait, que les camions quand ils passaient créaient des ornières donc c'était très moche, en plus l'eau stagnait. Donc ils ont décidé de mettre du ciment. Honnêtement il a dit qu'il trouvait l'idée pas mal et qu'il y a eu deux compteurs pas plus. Ils ont bouché les compteurs là ils les ont identifiés et vérifiés, il n'y a pas de fuite. Là ils vont encore remettre une couche parce qu'avec les camions le béton s'est cassé et cela pour éviter qu'il y ait des ornières. C'est une période difficile sur le chantier. Normalement en fin de semaine, au plus tard à la fin du mois, nous passerons à 100 camions/jour à une vingtaine de camions. Après ce seront des camions qui viendront pour livrer et quand nous passerons au second œuvre ce sera plus tranquille.

Jean-Jacques GAREAU : a reçu des réclamations comme quoi les moteurs n'étaient pas arrêtés.

Monsieur le Maire : répète que c'est bien ce qu'il disait. Notamment les camions toupies parce que s'ils arrêtent ça ne tourne plus. D'autres camions également sur l'allée de l'Orangerie et parfois ils laissaient leur camion au milieu. Personne ne pouvait sortir. C'est vraiment très pénible. Nous leur avons même proposé tout à l'heure que les camions se garent, au lieu de faire la queue sur le trottoir, sur l'îlot Sud, le long de la mairie mais ils ont dit qu'il n'y a pas suffisamment de terrain pour rentrer et ressortir et en plus il aurait fallu bétonner, c'est vraiment assez compliqué. Voilà les réponses qu'ils voulaient leur apporter.

Monsieur le Maire : souhaite parler de l'actualité. Beaucoup de marollais ont été choqués, outrés, par les arbres qui ont été coupés depuis avant-hier sur l'avenue des bruyères. Ce qu'il souhaite dire d'abord, c'est qu'ils le sont également parce que nous ne coupons pas un arbre de gaité de cœur. L'objectif n'est pas de couper les arbres ! L'objectif était d'abord de s'entourer de personnes qui savent, des sachants. Il précise que nous sommes accompagnés d'un bureau d'études, par un spécialiste des arbres, par un paysagiste présent lors de la réunion publique de concertation du 11 février. C'est allé assez vite, même si nous parlons du projet depuis très longtemps, parce que nous sommes dépendants d'un bureau d'études qui nous rend l'étude et à partir de là nous pouvons organiser une réunion et dire qu'elles sont les options. Et derrière nous sommes contraints par le délai. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas couper les arbres à partir du 1^{er} avril parce que c'est la période de nidification. Il ne le savait pas c'est eux qui l'ont dit. Ils ont donc dit que la coupe ait lieu

impérativement entre le 15-25 au maximum, fin mars au plus tard. Nous avons donc fait au mieux avec une réunion publique annoncée sur tous nos supports de communication, les tableaux lumineux, l'application et le journal. Nous avons eu la chance de recevoir quelques personnes à cette réunion mais pas suffisamment à notre goût. Nous avons été voir les riverains avec une tablette. Nous leur avons expliqué le projet. Nous avons pris leurs questions, leurs réclamations. Parce que le problème sur ce chantier, est un problème très complexe. Il y a beaucoup de choses qui se mêlent. Il y a la vitesse sur cette route. L'absence de lumière parce qu'en été et en automne, les candélabres sont obérés par les feuilles qui poussent et personne ne voit rien et les riverains s'en plaignent depuis très longtemps. En plus étant donné que ce sont des dalles qui ont été posées, les racines des arbres les ont soulevées. Donc quand c'est l'automne et qu'il y a des feuilles, on n'y voit rien et beaucoup de personnes sont tombées. Pas plus tard que mardi un riverain l'a contacté pour lui demander où ça en était parce qu'il avait vu les projets de travaux annoncés sur la page et l'appli de la ville mais pas celui de l'avenue de Bruyères. Cette personne avait mal regardé mais elle demandait si c'était reporté à l'année prochaine parce qu'ils n'en peuvent plus. Il a répondu que c'était en cours. Il y a aussi un élément important que les arbres s'étouffaient entre eux. C'est à dire que quand on prend les arbres de cette avenue, si vous regardez les troncs, ils ne sont pas énormes. C'est tout simplement parce qu'ils étouffent et empêchent la maturation étant donné que les arbres sont plantés à 4 mètres les uns des autres. Alors nous avons envisagés ensemble d'autres solutions. Au départ un arbre sur deux. Mais si on fait ça dans trois ans on a le même problème et on va devoir encore couper des arbres. On a envisagé deux arbres sur quatre. Le problème c'est qu'il n'y aura pas suffisamment d'espace pour avoir un trottoir assez large, PMR, où on peut circuler. Parce qu'il y a beaucoup de petites routes qui rentrent ici et là, quand on est en fauteuil ou avec une poussette, on n'arrive pas à circuler. Nous avons donc privilégié la solution qui a été longuement exposée lors de la réunion par le paysagiste. Nous avons privilégié cette solution qui ne nous plaît pas plus mais le réalisme voulait que nous acceptions cette solution c'est-à-dire Couper les arbres d'un côté et les laisser de l'autre. Ce qui fait qu'on met de la lumière, on met des candélabres de ce côté et ensuite on alterne. Voilà le projet qui a été fait. Il répète que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons accepté ce choix. Il connaît l'histoire de Marolles. Il était là quand Alain JOSSE était maire et qu'à quelques mois des élections de 2001, les arbres ont été coupés sur l'avenue de la Belle Image. Il sait le rôle que ça a provoqué et il croit que quand on est responsable il faut prendre certaines décisions qui vous font mal d'abord à vous. L'objectif n'est pas de couper les arbres mais le projet d'avoir des trottoirs qui tiennent la route pour que plus personne ne tombe. L'objectif est de permettre à nos arbres de se développer. C'est ça le sens de ce projet. Il partage donc l'émotion et l'horreur que les marollais expriment aujourd'hui mais l'objectif est un projet.

Joël VILLAÇA : souhaite intervenir. L'objectif c'était quoi, de sécuriser et mettre aux normes PMR les trottoirs et les traversées. Rénover la chaussée et la signalisation. Réduire la vitesse et améliorer la sortie des véhicules, les voies perpendiculaires. Rénover l'éclairage public et offrir un meilleur éclairage de la voie et plus de luminosité pour les riverains. Il revient sur les projets, le premier qui a été tout de suite écarté. Le 2^{ème} avec 600 m de linéaire. L'idée est de faire 3 grands linéaires, cela veut dire 200 mètres d'arbres qui ne sont pas touchés. S'il a bien compris on a un arbre tous les 4 mètres. C'est ce qui a été planté il y a 40 ans. C'est une erreur, une aberration qu'il faut changer. Donc sur 200 mètres il y aura un arbre tous les 4 mètres, donc on ne règle pas le problème des racines, des arbres qui s'étouffent etc... en face des 200 mètres, c'est vide, on coupe tous les arbres. 200 mètres plus loin on laisse tous les 4 mètres des arbres parce que c'est un des points cités tout à l'heure et qui a été dit à plusieurs reprises, c'est pour donner aux arbres un peu plus d'espace, éviter qu'il y ait des racines qui détruisent les trottoirs etc...et ensuite de nouveau 200 mètres plantés en conservant toujours ces 4 mètres. Alors si le point c'est de sécuriser et mettre aux normes PMR les trottoirs, il ne voit pas très bien comment, là où les arbres sont tous les 4 mètres, les racines seront toujours là, vous allez tout changer, vous allez tout casser et mettre de nouveaux pavés ou en tout cas un revêtement. Ça veut dire aussi, s'il a bien compris, pour un PMR par exemple sur 200 mètres on peut rouler et on change de trottoir à un moment, on roule 200 mètres de nouveau et on change encore de trottoir. C'est un peu ça si on veut faire par l'absurde. Il ajoute qu'il était allé avec un paysagiste pour regarder aussi. C'est bien de dire que vous avez pris des sachants. Un sachant, ce qui est important pour lui, est de proposer son projet. Vous avez choisi un projet qui demandait d'enlever tous les 200 mètres un arbre

sur 2. Un sachant qu'il a rencontré lui a proposé d'enlever 2 arbres sur 4. Cela veut dire que le linéaire serait de 12 mètres entre chaque arbre et non plus de 4 mètres ce qui permettait d'avoir de la luminosité, de réduire le problème des racines et de pouvoir aussi travailler sur la sécurité dont vous parlez, réduire la vitesse c'est un autre sujet car c'est sur la route et au niveau de l'éclairage cela permet de revoir aussi l'éclairage lumineux.

Monsieur le Maire : répond qu'effectivement à tout projet il y a une option et à toute option il y a une autre option, etc... il explique pourquoi nous n'avons pas retenu, et nous n'en avons pas parlé, le projet de couper deux arbres sur quatre. Le fait qu'il puisse y avoir des candélabres là où il n'y a pas d'arbres, permet à la lumière de rentrer et aux arbres de s'épanouir dans un sens sans toucher l'autre arbre en face. En faisant deux sur quatre, c'était moins évident. D'une part au niveau du trottoir parce que l'objectif du PMR dans un premier temps, ce n'est pas de se balader entièrement sur cette route. C'est d'abord de pouvoir rentrer chez lui. Parce que quand on va d'un côté de la route, il y a énormément d'entrées de petites routes côté Savetiers. Donc l'idée en enlevant les arbres à ce niveau-là, on peut déposer quelqu'un PMR, il peut rouler sur le trottoir et rentrer chez lui et il y a une dame qui aujourd'hui marche avec des béquilles et est en PMR. Donc l'objectif n'est pas de se promener sur l'ensemble de l'avenue. Si c'était le cas il faudrait traverser en quinconce, mais la réalité aujourd'hui, est que quand on vient en voiture pour déposer quelqu'un, la personne ne pouvait pas arriver et aller chez elle. Donc le fait que les arbres ne soient pas en vis-à-vis, leur permet de s'épanouir et aussi d'avoir un trottoir de 2m20 où l'on peut vraiment passer. Il insiste pour dire qu'il n'est pas prévu pour une voie cyclable l'objectif n'est pas ça puisque de toute façon là où il y a des arbres il ne sera pas possible de passer. Au départ une négociation a été faite avec Madame LASZCZYK, Présidente de l'association « Le Nez au Vent », durant laquelle nous lui avons dit que la piste cyclable serait sur le chemin vert. Donc en effet si nous avons pris le projet de 2 arbres sur 4 il y aurait eu des avantages et des inconvénients, à un moment donné il fallait trancher. Chaque fois qu'on coupe un arbre la solution n'est pas idéale, il en a conscience mais encore une fois l'objectif c'est le projet. C'est d'amener de la lumière, et d'avoir écouté les doléances des riverains qui se disent aujourd'hui qu'ils vont pouvoir rentrer chez eux sans avoir des tonnes de feuilles devant chez eux, nous n'aurons pas peur quand les personnes âgées rentreront le soir, donc c'est aussi tout cela que nous avons vu et choisir ce n'est jamais facile surtout quand on est touché dans sa chaire par ces choses. Il paye cher pour entretenir les arbres chez lui, comme beaucoup de maronnais et ce n'est pas de gaité de cœur que nous faisons ça. Nous n'avons pas décidé de cela parce que c'était notre volonté mais parce que l'objectif nous semblait supérieur au coût. Il pense qu'aujourd'hui l'avenue de la Belle Image, tout le monde y passe, c'est éclairé, et peu de gens se souviennent comment c'était avant.

Joël VILLAÇA : ce n'est pas forcément une réussite.

Monsieur le Maire : répond que ce n'est pas un échec non plus.

Joël VILLAÇA : ajoute que c'est parce que c'est passé dans les actes, mais ça ne veut pas dire que c'est une réussite. Il précise que l'avenue de la Belle Image est une grande avenue, c'est la départementale etc... alors que là on a une petite rue en largeur.

Monsieur le Maire : n'est pas d'accord et précise qu'en fait c'est la même chose, nous avons une même largeur de voirie.

Jean-Jacques GAREAU : dit qu'il y habite et que c'est exactement la même largeur.

Joël VILLAÇA : est surpris et revient sur le fait que cette petite rue soit ombragée.

Monsieur le Maire : dit que nous l'aurons, parce qu'il y aura toujours des arbres. Il explique que la photo qu'on leur a présenté en 3D, en perspective cela donnera la même chose.

Joël VILLAÇA : trouve dommage de ne pas avoir été associé dès le départ à ce projet d'une telle ampleur, à part à la réunion publique à laquelle ils ont été invités.

Monsieur le Maire : répond que c'était déjà pas mal.

Joël VILLAÇA : ajoute que c'était déjà acté puisque la première proposition faite, a été vite passée.

Monsieur le Maire : ne peut pas le laisser dire ça car il était présent et lui aussi. Qu'ils ont proposé des options, et il y a deux personnes qui ont dit « moi lorsqu'on coupe un arbre ça me gêne », ce sont des riverains. Il leur a demandé comment fait-on, comment on tranche. On ne coupe pas d'arbres, on ne fait rien. Et les personnes ont répondu « ok, on connaît le prix à payer, si l'objectif c'est ça, on est d'accord ». C'était une réunion de concertation, pas d'informations. D'ailleurs la personne d'AVR qui

menait la réunion lui a dit que c'était incroyable parce qu'on était venu sans idées arrêtées et nous sommes venus écouter les gens et il n'avait pas de point de vue personnellement. Donc il ne peut pas entendre qu'on lui dise que tout était arrêté, ce n'était pas le cas.

Carine CHARLES : ajoute que toutefois il y a un vrai sujet de communication, réunion publique le 11 février, communication début mars. Elle dit qu'un projet comme celui-là, ça s'anticipe. Les marollais avaient le droit d'être informés dès le lendemain ou quelques jours après de l'intention de ce projet de rénovation c'est essentiel. Elle lui rappelle l'avoir alerté, lors de cette réunion. Une alerte, la façon dont vous allez communiquer, ne perdez pas de temps c'est hyper important. On sait très bien que plus on communique en amont, plus ça apaise les réactions des marollais. C'est hyper important ce volet communication.

Monsieur le Maire : lui répond avoir entendu son propos. Il précise qu'ils sont quand même tenus par les sociétés avec lesquelles ils travaillent et contraints par la période de nidification (il fallait donc couper les arbres avant le 30 mars). Nous avons tenu la réunion le 11 février, puis il y a eu les vacances scolaires pendant lesquelles nous avons eu un mal fou à obtenir les informations relatives aux projets (photos, perspective, devis, programmation...), car les personnes étaient en vacances. Donc soit, nous reportions le projet à l'année suivante mais les riverains ne le voulaient pas, soit on aurait dû le faire avant, mais là encore les études ont été lancées en octobre et nous attendions les retours.

Carine CHARLES : ce n'est pas ce qu'elle dit, elle insiste sur la communication. Communiquer en amont, rythmer la communication pour bien informer, c'est important de porter les messages auprès des citoyens.

Monsieur le Maire : lui répond qu'elle parle à celui qui a installé des panneaux lumineux dans cette ville pour que les gens soient informés. Celui qui a mis en place une application pour que chacun reçoive l'information chez lui, celui qui a fait du porte à porte pour aller voir les gens, et les gens sont touchés en nous disant depuis quand à Marolles, on vient nous voir pour nous donner l'information. Il ajoute qu'on peut toujours mieux faire.

Carine CHARLES : lui répond qu'elle dit ça en toute bienveillance parce qu'on voit maintenant le résultat.

Monsieur le Maire : dit que ce résultat les arrange bien et les invite à le mettre, l'orchestrer, l'utiliser et ajoute que c'est dans leur rôle. Mais ce qu'il veut dire aux Marollais, et il s'adresse à eux très régulièrement, c'est que premièrement il s'associe à leur peine, celle que nous avons tous, de voir les arbres coupés, et sait que quel que soit le choix fait, il ne serait être l'idéal. Qu'ils ont été obligés de faire un choix, qu'ils ont fait celui-là, il est aussi bon qu'un autre et aussi mauvais qu'un autre. Il en a conscience. Il rappelle qu'ils travaillent pour que tout se passe bien dans leur ville, que tout le monde ait sa place. Il note également les messages qui ont été échangés ne concernent pas les riverains sur la route s'exprimer, parce qu'ils ont bien été informés.

Jean-Jacques GAREAU : pense que ce qui a manqué à son avis, lorsque la décision tardive a été prise, c'est une information en général aux marollais. Tout le reste a été correct la réunion et tout ce qui a suivi.

Monsieur le Maire : répond qu'ils ont pourtant communiqué sur l'appli. Car c'était la méthode la plus simple pour communiquer aux marollais.

Jean-Jacques GAREAU : dit que ce n'était pas suffisant et qu'il aurait fallu mettre un papier dans les boîtes aux lettres pour que tout le monde soit informé.

Monsieur le Maire : lui explique que lorsqu'ils mettent les papiers dans la boîte aux lettres les gens leur disent qu'il y a de la pub qui s'est mise dessus et qu'ils ne l'ont pas vu. Ils ont fait campagne aussi et c'est pour cela qu'ils font du porte à porte. Il dit qu'il faut être modeste, il n'y pas de solution idéale, on peut toujours faire mieux.

Joël VILLAÇA : souhaite revenir sur un point qui ne lui plaît pas du tout quand il dit que cela les arrange. Il ajoute qu'ils sont marollais tout autant que les gens ici. Donc il ne laissera pas dire que cela les arrange ce qui se passe, au contraire. Ils sont tout autant concernés et c'est pour cela qu'ils ont proposé une solution alternative qui leur paraissait tout à fait viable et validée aussi par un architecte paysagiste.

Monsieur le Maire : lui rappelle qu'ils en ont discuté tous les deux et que c'est lui qui a dit que « quoi qu'on fasse on se fera taper dessus »

Joël VILLAÇA : répond effectivement.

Monsieur le Maire : rappelle qu'il dit que la solution qu'ils ont prise n'est pas l'idéal et qu'ils auraient pu prendre une autre solution mais qu'elle n'aurait pas été idéale non plus. C'est un crève-cœur, un choix cornélien que de couper un arbre mais l'intérêt est supérieur, c'est tout. Il a entendu leurs critiques. Il est ravi d'avoir pu parler de ça et dit qu'ils feront le maximum pour que notre ville garde sa verdure, il dit également que même si c'est accessoire le bois coupé est à disposition de ceux qui le souhaite. Il termine en rappelant que le courage politique c'est de prendre des décisions même contre sa volonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.

Pour extrait conforme

Le Maire

Alphonse BOYE